

***MÉMOIRE  
SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE  
MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS***

présenté à

l'Office de consultation publique de Montréal

3 mai 2004

Montréal

1. Les Amis de la montagne	p.1
2. Appréciation générale de la démarche en cours	p.2
3. Des précisions à apporter	p. 2
• politique vs plan d'action	
• protection vs accessibilité	
• le cadre général de référence	
• la structure de gestion	
4. Le cas particulier du mont Royal	p.4
• le mont Royal vu comme arrondissement historique et naturel	
• le territoire d'intervention	
• nécessité de mieux connaître le milieu	
• structure de gestion pour le mont Royal	
Conclusion	p. 6
Annexes	

---

## **1. Les Amis de la montagne**

Depuis 1986, Les Amis de la montagne mobilisent la communauté dans le but de protéger, conserver et mettre en valeur les composantes naturelles mais également paysagères, bâties, culturelles et historiques du mont Royal.

Les Amis de la montagne est un organisme à but non lucratif indépendant qui maintient depuis 18 ans des forums publics mensuels en vue d'assurer la participation des citoyens à la protection de leur montagne.

Notre feuille de route compte de très nombreux groupes de travail, ateliers de réflexions, tables de discussion, consultations diverses sur des dossiers de protection de milieux naturels que ce soit avec d'autres organismes, des représentants des instances publiques municipales et gouvernementales.

Les Amis de la montagne ont également joué un rôle de premier plan aux côtés de la Ville de Montréal pour la réhabilitation de la forêt du mont Royal suite au verglas de 1998. Des études et plantations se poursuivent depuis dans le parc du Mont-Royal et sur différents terrains institutionnels dont l'Hôpital Royal Victoria, l'Université de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph.

En 2001, Les Amis ont également initié un projet d'agrandissement du noyau vert de la montagne en se portant acquéreurs d'une propriété sur le chemin de la Côte-des-Neiges afin de démolir le bâtiment qui était abandonné et en très mauvais état pour renaturaliser cet espace qui se situe à la lisière des parcs Mont-Royal et Summit à Westmount.

Les Amis de la montagne sont membres, entre autres, du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM) ainsi que du Regroupement des propriétaires de milieux naturels du Québec (RMN).

## 2. Appréciation générale de la démarche en cours

Nous accueillons très favorablement les orientations et intentions proposées par la Ville de Montréal en vue de protéger le patrimoine naturel de l'île et même d'en faire un élément distinctif de Montréal. Il est tout à fait juste de souligner que les Montréalais accordent une grande importance à la protection des milieux naturels. L'intérêt que les Montréalais accordent à leur montagne depuis toujours, et plus particulièrement depuis la création du parc en 1876 en est un exemple des plus marquants.

Plusieurs autres milieux naturels ont également été protégés depuis grâce à la détermination de citoyens et d'organismes qui ont défendu ces territoires ou à la vision d'instances publiques qui ont choisi d'agir même si bien souvent les choix qui ont été faits semblaient, à court terme, aller à l'encontre du développement urbain et économique. Mais aussi, une longue liste de batailles perdues et des dossiers abandonnés assombrit le portrait.

L'avant-projet de politique qui nous est soumis a le très grand mérite de favoriser une action préventive plutôt que réactive.

## 3. Des précisions à apporter

### Politique vs plan d'action

En conclusion à la page 9 du document, on souligne que « ce projet ne représente qu'une partie des efforts municipaux pour protéger et mettre en valeur le patrimoine vert et bleu » et que « parce qu'il est urgent d'agir, la Ville soumet cet avant-projet à la consultation publique dès à présent ».

### ➤➤ RECOMMANDATION

Sans retarder pour autant la mise en œuvre des actions souhaitées, nous suggérons que la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels puisse être plus étoffée et inclure éventuellement l'ensemble des orientations et axes d'interventions sur le sujet des composantes des milieux naturels.

En identifiant plus précisément les raisons pour lesquelles nous faisons face à des pertes importantes et constantes d'espaces naturels, nous pourrions trouver davantage de solutions à ce problème et éviter les situations d'urgence auxquelles nous devons faire face actuellement.

Nous comprenons que la politique actuelle se conjugue à un plan d'action pour 10 écoterritoires dont les interventions sont jugées prioritaires. La politique devrait pouvoir orienter les actions pour tout autre territoire ou milieu naturel à protéger ou à renaturaliser qui ne rencontrent pas les critères qui ont servi à définir les priorités actuelles.

### Protection vs accessibilité

L'objectif 1 est de « maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal ». On précise que la Ville cherche à créer ou à consolider des corridors naturels qui sont nécessaires au déplacement de la faune, à la dispersion de la flore et aux activités récréatives. En référence à différentes expériences de milieux protégés reconnus au Québec, l'accès aux territoires protégés en est bien

souvent limité quant au nombre de visiteurs et au type d'activités autorisées afin de ne pas perturber ces milieux qui sont fragiles.

➤➤RECOMMANDATION

La politique devrait préciser que certains territoires pourront être protégés pour leur grande valeur écologique et que l'accès en sera contrôlé afin d'assurer la pérennité de ces secteurs exceptionnels.

### **Le cadre général de référence**

Le document présente brièvement en page 7 les interrelations de cette politique avec les autres plans et réflexions qui ont cours sur l'aménagement du territoire. Les liens qui sont faits actuellement ou qui seront maintenus ne sont pas suffisamment démontrés.

➤➤RECOMMANDATION

Que cet aspect soit davantage élaboré et que le suivi auprès des différents intervenants à l'interne de la Ville comme à l'externe soit identifié comme prioritaire. Trop souvent, on a pu constater des actions contradictoires sur un même territoire en raison du manque de concertation ou l'étroitesse des processus de planification par secteurs.

### **La structure de gestion**

Les structures qui seront mises en place pour la mise en œuvre de cette politique ou plan d'action proposent des «comités techniques multidisciplinaires» pour les écoterritoires lesquels seront chapeautés par un «comité de gestion». A priori, cette structure nous semble assez importante à mettre en place mais semble, également, laisser peu de place aux organismes du milieu qui sont déjà actifs sur le territoire.

➤➤RECOMMANDATION

Dans l'esprit du Sommet de Montréal qui fait appel à la communauté à titre de partenaire dans la réalisation des objectifs à atteindre, nous croyons qu'une place plus importante aux organismes et intervenants du milieu déjà actifs devrait être faite pour mener à bien ces objectifs dès le début du processus. Les structures municipales devraient être minimales mais efficaces, c'est-à-dire en identifiant des personnes ressources compétentes qui encadrent adéquatement l'action des intervenants et en assurant une communication constante entre tous.

Considérant que les défis sont grands, que les budgets sont insuffisants et que la protection des milieux naturels est un travail de longue haleine, nous croyons que l'implication d'une plus grande diversité d'acteurs provenant des milieux ciblés doit être au centre de cette politique afin de partager l'obligation de résultats et de favoriser la prise en charge du milieu.

#### 4. Le cas particulier du mont Royal

##### **Le mont Royal vu comme arrondissement historique et naturel**

Au chapitre du mont Royal, la politique de protection des milieux naturels doit démontrer un lien très étroit avec les critères et objectifs liés à l'arrondissement historique et naturel du mont Royal décrété par le Gouvernement du Québec. Ce lien est d'autant plus important que la recommandation de la Ministre de la Culture insistait prioritairement sur l'importance du patrimoine naturel, voire même écologique, de la montagne (voir annexe 1).

Dans un mémoire présenté à la Commission des biens culturels du Québec sur le décret d'arrondissement historique et naturel annoncé en février 2003, Les Amis de la montagne insistent sur l'attention accrue qui devait être portée à la valeur écologique du patrimoine naturel :

*«Selon la loi sur les biens culturels, le statut d'arrondissement naturel protège un territoire dont seul l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque est reconnu. Cette définition ignore les valeurs écologiques d'un site dont les composantes naturelles (ses écosystèmes, sa faune, sa flore, etc.) sont indissociables pour en assurer la protection. Les milieux naturels, qu'il s'agisse des parcs ou des espaces boisés sur les propriétés privées et institutionnelles, doivent donc pouvoir jouir d'une expertise et d'une évaluation appropriées afin de pouvoir les protéger adéquatement, au-delà du paysage qu'ils créent.»* (mémoire des Amis de la montagne à la CBCQ, 18 mars 2003, p. 1)

##### ➤➤RECOMMANDATION

Nous croyons que la Politique de protection des milieux naturels de la Ville et les actions qui y seront identifiées à court, moyen et long termes doivent assurer cette compréhension du patrimoine naturel écologique que la loi sur les biens culturels ignore ou néglige actuellement.

De plus, tel que demandé par Les Amis à la Ministre de la Culture, nous croyons que le périmètre qui identifie la montagne doit d'abord et avant tout tenir compte du massif lui-même :

*«Le premier élément appuyant la valeur naturelle du mont Royal est sans contredit le massif en lui-même, comme première montérégienne. Ce paysage «montagne» se définit par ses sommets, ses flancs, ses replis, sa topographie, ses affleurements rocheux, le type de végétation associé. Le choix du périmètre ignore cette donnée première et nous ramène à une définition de la montagne basée sur les éléments extérieurs qui sont venus s'y greffer. Nous recommandons que le caractère de massif soit reconnu dans le décret de création de l'arrondissement historique et naturel et que le territoire protégé soit élargi en conséquence.»* (mémoire des Amis de la montagne à la CBCQ, 18 mars 2003, p. 2)

##### ➤➤RECOMMANDATION

Dans l'éventualité où le Gouvernement du Québec décidait de ne pas inclure l'ensemble du territoire du mont Royal tel que proposé par Les Amis de la montagne (voir annexe 2), nous recommandons que la Ville, de façon complémentaire, porte une attention particulière aux parties de la montagne qui ne seraient pas retenues dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

### **Le territoire d'intervention**

En 2001, deux Sommets sur le sujet du mont Royal ont été tenus par Les Amis de la montagne (14 mars) et par la Ville de Montréal (9 avril) en préparation du grand sommet de Montréal. Ces deux sommets ont rassemblé plusieurs centaines d'intervenants qui ont confirmé l'importance d'une protection pour les 3 sommets de la montagne en y distinguant 3 zones distinctes : le noyau vert, la ceinture institutionnelle et la couronne résidentielle (annexe 3 : conclusions du Sommet de Montréal).

Le noyau vert correspond au territoire zoné «parc» selon la Charte de la Ville de Montréal tel qu'adopté en 1975 et reconduit en 2001 lors de la création de la nouvelle Ville de Montréal. Ce territoire inclut le parc du Mont-Royal ainsi que ses quatre cimetières, le territoire de l'Hôpital Royal-Victoria et une partie du territoire du campus de l'Université de Montréal.

#### ➤➤ RECOMMANDATION

Dans le cadre de la politique des milieux naturels, la protection du noyau vert devrait être considérée prioritaire et inclure des secteurs tels, les boisés dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui n'ont pas été retenus dans la politique qui nous est présentée. A ce territoire devrait être ajouté le parc Summit, considéré comme un sanctuaire d'oiseaux, et son versant boisé qui crée une coulée verte entre les deux sommets. Le noyau vert, incluant les boisés de Westmount, constitue en lui-même un écosystème qui, selon nous, doit être vu et analysé dans son ensemble.

Des mécanismes de contrôle du développement devaient être clairement identifiés également dans les 2 autres zones (ceinture institutionnelle et couronne résidentielle) d'autant plus que plusieurs propriétés institutionnelles ont pu conserver des terrains boisés qui contribuent à la qualité de vie de certains arrondissements tel que le collège Jean-de-Brébeuf, l'Oratoire Saint-Joseph, Mariannapolis, le Grand séminaire et le Collège de Montréal, tout comme le secteur de Villa-Maria. Ce dernier compte d'ailleurs un groupement à tilleul d'Amérique identifié comme un «peuplement rare sur le territoire» (Atlas des bois de Montréal, janvier 2002) mais non retenu dans la politique de protection des milieux naturels. Sachant que tous les terrains libres de construction sur la montagne sont très sollicités pour du développement, il serait essentiel que des mesures soient mises en place pour protéger cette richesse naturelle irremplaçable.

Toutes les composantes du milieu naturel sur la montagne ont subi, à un moment ou l'autre, d'importantes perturbations en raison évidemment de l'énorme pression exercée sur tout le territoire. Des ruisseaux ont été canalisés, des forêts ont été coupées, et les arbres ont été trop souvent remplacés par des espèces non indigènes, bien des secteurs ont été remblayés, et plusieurs secteurs boisés servent encore de dépotoirs.

#### ➤➤ RECOMMANDATION

La renaturation de certains secteurs de la montagne et l'expansion des espaces verts comme ce fut fait avec le projet mené par Les Amis de la montagne en 2001 sur le chemin de la Côte-des-Neiges, doivent être des actions fortement encouragées par la Ville sur la montagne, laquelle présente un milieu à la fois si riche et perturbé. Montréal devrait se faire un devoir et une fierté d'avoir une forêt urbaine en santé en plein coeur de sa ville.

### **Nécessité de mieux connaître le milieu**

Les dernières études sur le mont Royal remontent à 1987-1988 au moment où la Ville de Montréal mettait une équipe en place en vue de l'élaboration du plan de mise en valeur du mont Royal. Depuis, certaines études sectorielles ont été menées dont une étude dans le parc du Mont-Royal suite au verglas de 1998 et plus récemment, des études sur la caractérisation des boisés de l'Université de Montréal et sur la végétation de l'Oratoire Saint-Joseph.

#### **➤➤ RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons qu'un inventaire des études existantes sur les diverses composantes naturelles de la montagne (terrains publics et institutionnels) soit mis à jour afin de mieux identifier les besoins en cette matière.

Dans le cas de la montagne, la notion d'écosystème doit inclure des données sur la géomorphologie, le relief, la topographie. Le sous-sol de la montagne par exemple (nappe phréatique, cavernes, ruisseaux et sources d'eau souterraines) est un sujet encore très peu exploré qui devrait faire partie des études à mener, ne serait-ce que pour mieux comprendre les impacts que peuvent avoir possiblement les activités d'inhumation dans les cimetières de la montagne depuis 150 ans (on y dénombre plus d'un million de morts).

Un plan d'action et des priorités devraient être identifiés par la suite avec les partenaires du milieu. Ce plan devrait être réalisé en collaboration avec les institutions d'enseignement sur la montagne.

Dans un autre ordre d'idée mais de façon complémentaire, nous recommandons que la Ville de Montréal encourage, via les partenaires du milieu, l'information, l'éducation et la sensibilisation du public et des différentes clientèles de la montagne à l'importance et à la fragilité des milieux préservés ou à préserver.

### **Structure de gestion pour le mont Royal**

Afin de ne pas multiplier les intervenants et favoriser la concertation et la coordination des actions, nous recommandons que le comité technique proposé dans la politique de protection des milieux naturels relève de la table de concertation du mont Royal qui est doit être mise en place dans les prochaines semaines, tel que convenu lors du Sommet de Montréal en juin 2001.

### **Conclusion**

La politique de protection des milieux naturels doit encourager les actions de grande envergure comme les petits gestes. Au-delà de l'objectif du 8 % à atteindre, il y a des arbres, des écosystèmes, des ruisseaux à conserver, à protéger, à mettre en valeur. Comme le défi est grand et que l'échéancier de réalisation s'étendra nécessairement sur plusieurs années, il faut multiplier les partenaires, les actions, les gestes pour que cette belle et bonne initiative de la Ville prenne réellement racine et se multiplie, tel que le veut la loi de la nature.